



## AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois

### CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

### IMPLANTATION D'UNE TOUR DE RADIOCOMMUNICATIONS ET DE RADIODIFFUSION, PAR VIDÉOTRON, DANS LE RANG ST-LOUIS

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné, qu'une consultation publique concernant l'implantation, par Vidéotron, d'une tour de radiocommunications et de radiodiffusion dans le rang St-Louis à Sainte-Anne-de-Sabrevois aura lieu.

Conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens est interdite actuellement sur le territoire de la Ville. L'assemblée publique de consultation doit donc être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Annoncée au préalable par un avis public.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet d'implantation d'une tour de télécommunication, doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, **soit au plus tard le 4 mars 2022 à 16h**, faire parvenir ses questions et/ou ses commentaires à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-de-Sabrevois :

par courriel : [info@sabrevois.info](mailto:info@sabrevois.info)

ou

par la poste : 1218, route 133,  
Sainte-Anne-de-Sabrevois (Québec)  
J0J 2G0.

Les commentaires et les questions recueillis seront transmis par la municipalité à Vidéotron afin d'obtenir leur retour sur vos interrogations.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents qui se rapportent au projet sur rendez-vous ou par courriels en téléphonant au 450-347-0066. Les documents peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité : <http://sainte-anne-de-sabrevois.com/>

Le présent avis est donné conformément aux exigences du *Code Municipal du Québec Chap.C-27.1 art. 431 et ss.*

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS LE 17 FÉVRIER 2022**

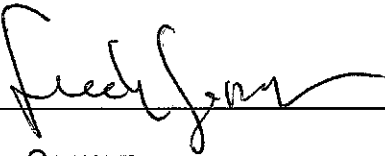
  
Monsieur Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT

Je, soussignée, Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sainte-Anne-de-Sabrevois, certifie sous mon serment d'office que la présente a été signifier aux citoyens et citoyennes de Sainte-Anne-de-Sabrevois par publication sur le site internet, les réseaux sociaux et affiché conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois le 17 février entre 11h et 16h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 février 2022



---

Fredy Serreyn  
Directeur général et secrétaire-trésorier